

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française nommant les membres de la Commission des centres culturels

A.Gt 27-07-2007

M.B. 14-12-2007

Erratum : M.B. 13-09-2010

Modifications :

A.Gt 19-02-2009 - M.B. 27-04-2009

A.Gt 19-07-2010 - M.B. 05-10-2010

A.Gt 22-07-2011 - M.B. 31-08-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment l'article 3, § 1^{er} et § 2, remplacé par le décret du 20 juillet 2005, et l'article 8;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs, notamment les articles 2 et 3;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment les articles 67 et 68;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, notamment le chapitre II;

Considérant les appels publics aux candidatures publiés au Moniteur belge respectivement les 1^{er} mars et 10 avril 2007;

Considérant que les membres remplissent les conditions de nomination prévues par les dispositions décrétales et réglementaires;

Considérant qu'il a été impossible de rencontrer le prescrit des articles 2, alinéa 1^{er}, et 3, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, du décret du 17 juillet 2002 précité, compte tenu du faible nombre de candidatures féminines (tous appels à candidatures confondus) et, corrélativement, du choix parmi les candidats en fonction de leurs expérience et compétences;

Considérant que la Ministre de la Culture a communiqué cette motivation au Gouvernement qui en a pris acte lors de sa réunion du 19 juillet 2007,

Arrête :

Modifié par A.Gt 19-07-2010 ; A.Gt 22-07-2011

Article 1^{er}. - Sont nommés membres effectifs de la Commission des centres culturels :

1° au titre d'experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans l'un des domaines suivants :

- a) les arts de la scène;
- b) les arts plastiques et arts visuels;
- c) les lettres et le livre;
- d) l'audiovisuel et le cinéma;
- e) l'information et la lecture publique;



- f) l'enfance et la jeunesse;
- g) l'expression et la créativité;
- h) l'éducation permanente;
- i) le patrimoine et les langues :
 - Christian BOUCQ;
 - Matteo SEGERS;
 - Nadège ALBARET; [remplacé par A.Gt 22-07-2011]
 - Sylvie NAWASADIO;

2° au titre de professionnels exerçant la fonction d'animateurs-directeurs dans un centre culturel reconnu :

- Thierry VAN CAMPENHOUT;
- Philippe DEMAN;
- Olivier VAN HEE;
- Marc BAEKEN;
- Lucien BAREL;
- Englebert PETRE. [remplacé par A.Gt 22-07-2011]

3° au titre d'experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans le domaine culturel et issus :

- a) de services culturels des différentes provinces francophones :
 - Sigrid HERREMAN; [remplacé par A.Gt 19-07-2010]
 - Jacques LANOTTE;
 - Jean-Jacques MESSIAEN;
 - Robert CARABIN; [remplacé par A.Gt 22-07-2011]
 - Paulette GRANDJEAN;
 - Myriam GOUMET. [remplacé par A.Gt 22-07-2011]
- b) des services culturels de la Commission communautaire française :
 - Philippe LEGRAIN;
- c) d'un conseil d'administration de centre culturel local ou régional reconnu :
 - Didier CAILLE;
 - Marie-Christine PIRONNET;
- d) de l'Union des Villes et des Communes :
 - Sylvie SMOOS [remplacé par A.Gt 19-07-2010]
- e) de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale :
 - Marc Thoulen.

4° [supprimé par A.Gt 19-07-2010 rétabli par A.Gt 22-07-2011] au titre d'expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

- Alexis MOERENHOUT.

5° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées actives dans les secteurs des centres culturels :

- Paul GUISEN;
- Michel GELINNE. [remplacé par A.Gt 22-07-2011]

6° au titre de représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

- Corinne VANVOLSEM (CDH); [remplacé par A.Gt 22-07-2011]
- Luc DECHARNEUX (MR); [remplacé par A.Gt 22-07-2011]
- Claude FAFCHAMPS (PS);
- Jean-François MITSCH (ECOLO). [remplacé par A.Gt 22-07-2011]

Modifié par A.Gt 19-07-2010 ; A.Gt 22-07-2011

Article 2. - Sont nommés membres suppléants de la Commission des centres culturels :

1° au titre d'experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans l'un des domaines suivants :

- a) les arts de la scène;
- b) les arts plastiques et arts visuels;
- c) les lettres et le livre;
- d) l'audiovisuel et le cinéma;
- e) l'information et la lecture publique;
- f) l'enfance et la jeunesse;
- g) l'expression et la créativité;
- h) l'éducation permanente;
- i) le patrimoine et les langues :

2° au titre de professionnels exerçant la fonction d'animateurs-directeurs dans un centre culturel reconnu :

- Pierre STEMBERT.

3° au titre d'experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans le domaine culturel et issus : *[erratum : M.B. 13-09-2010]*

a) *[supprimé par A.Gt 19-07-2010 ; rétabli par A.Gt 22-07-2011]* de services culturels des différentes provinces francophones :

- Véronique BIDOUL;
- Olivier FIEVEZ.

b) des services culturels de la Commission communautaire française;

- Janine LE DOCTE. *[Complété par A.Gt 22-07-2011]*

c) d'un conseil d'administration de centre culturel local ou régional reconnu

d) *[supprimé par A.Gt 19-07-2010 ; rétabli par A.Gt 22-07-2011]* de l'Union des Villes et des Communes :

e) de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale :

- R. Petit » ;

4° *[supprimé par A.Gt 19-07-2010 ; rétabli par A.Gt. 22-07-2011]* au titre d'expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

- Anaïs DEVILLE.

5° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées actives dans les secteurs des centres culturels :

- Marie-Claire HENRY de GENERET; *[modifié par A.Gt 19-07-2010]*

6° au titre de représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

- Michel COHEN (CDH);
- Paul FAUCONNIER (ECOLO). *[remplacé par A.Gt 22-07-2011]*

Bruxelles, le 27 juillet 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

Mme F. LAANAN

